



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE
DE LA SANTÉ**

LUXEMBOURG, LE 5 FÉVRIER 2025



Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Madame Martine DEPREZ, Ministre de la Santé et de la Sécurité
sociale
Direction de la Cellule d'expertise médicale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 5 février 2025.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. OBJECTIF DE CE RAPPORT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	4
LEGISLATION	4
Législation applicable	4
Mission	4
Vision	4
Positionnement du Conseil scientifique.....	5
ORGANISATION.....	5
Présidence.....	5
Composition	5
Secrétariat	6
Les groupes de travail	6
Partenaires	8
Budget.....	9
3. NOS RÉSULTATS	9
LES REUNIONS	9
LES PUBLICATIONS.....	10
LES VIDEOS.....	11
AUTRES PUBLICATIONS	11
LES SUJETS DISCUTES.....	11
LES ACTIVITES DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE	13
Secrétariat	13
Site internet	14
Page LinkedIn.....	14
DynaMed.....	14
Newsletter.....	14
4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2024.....	15
FREQUENCE DES REUNIONS ET TAUX DE PRESENCES	15
CONCLUSION	15
5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2025.....	16

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2024 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2025.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Législation

Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale basée sur l'évidence (evidence based medicine – EBM) sont destinés aux médecins et autres professionnels de santé comme aux patients et permettent de promouvoir les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu car les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité de la ministre ayant dans ses attributions la Santé et la Sécurité sociale.

Organisation

Présidence

En date du 13 mars 2024, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1^{er}, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé. Le vice-président étant excusé pour cette réunion, l'élection pour la vice-présidence a été organisée par mail et confirmée lors de la réunion du 12.6.2024.

Les membres désignés pour les années 2024 et 2025 sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Claire DILLENBOURG, vice-présidente

Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017, 27 mars 2018, 15 avril 2019, 2 septembre 2020, 21 octobre 2020, 5 juillet 2021, 14 juin 2022, 28 décembre 2022 et 10 janvier 2024 sont membres du Conseil scientifique en 2024 :

Représentants de la Direction de la santé :

Membres effectifs :

- Monsieur le Docteur Julien Darmian
- Madame le Docteur Claire Dillenbourg

Membres suppléants :

- Madame le Docteur Anne Vergison
- Madame Anne-Cécile Vuillemin

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale :

Membres effectifs :

- Madame le Docteur Anouk Hardt (depuis le 10 janvier 2024)
- Monsieur Yves Bruch

Membres suppléants :

- Madame Anne Diederich (depuis le 10 janvier 2024)
- Monsieur le Docteur Tom Neuens (depuis le 10 janvier 2024)

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD) :

Membres effectifs :

- Madame le Docteur Marie Barth
- Monsieur le Docteur Guy Berchem (jusqu'au 6.3.2024)
- Monsieur le Docteur Alexandre Bildorff
- Monsieur le Docteur Bruno Pereira

Membres suppléants :

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Madame le Docteur Isabelle Ley
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Le Dr Guy Berchem a démissionné en date du 6 mars 2024. Jusqu'à la fin 2024, il n'a pas été remplacé, de sorte que le CS a fonctionné cette année avec uniquement 7 membres.

Depuis octobre 2015, la Cellule d'expertise médicale (CEM) apporte un soutien méthodologique aux travaux du Conseil scientifique et elle coordonne différents groupes de travail. Le Dr Isabelle Rolland, chargée de direction de la CEM, assiste aux réunions plénières depuis 2015 et tous les autres membres de la CEM impliqués dans les travaux du Conseil scientifique participent aux réunions plénières depuis 2021.

Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. A partir de 2019, le secrétariat a été renforcé afin de faire face au travail accru par la gestion du projet de communication et du nombre croissant de groupes de travail mis en place.

Le secrétariat du Conseil scientifique faisant partie des missions de la CEM, les responsabilités incombant au président du CS et à la chargée de direction de la CEM ont été clarifiées.

Les groupes de travail

En 2024, les groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

■ GT Santé de la femme – Transferts in utero

Le Conseil scientifique a été saisi par le CGDIS pour élaborer une recommandation sur les transferts de la mère et de l'enfant à naître avant accouchement. Le GT Santé de la femme a été renforcé d'experts dans ce domaine pour préparer le texte de la recommandation.

■ GT Produits sanguins

La Direction de la Santé avait prévenu le Conseil scientifique du risque de pénurie en produits sanguins. Après avoir pris contact avec le Centre de Transfusion sanguine, un GT a été mis en place pour élaborer une recommandation de bonne pratique pour rappeler aux médecins les indications précises des différents produits sanguins.

■ GT Examens de laboratoire – Créatininémie

Un membre du GT Examens de laboratoire a proposé de travailler sur cette thématique à la suite de la présentation d'un travail de fin d'études à ce sujet.

■ GT Diabète

Ce GT a été recomposé pour mettre à jour ses recommandations publiées il y a 5 ans.

■ GT Activité physique – Cardio

Le président du CS avait contacté M. Alexis Lion de la FLASS (Fédération luxembourgeoise des associations de sport de santé) pour discuter d'une collaboration sur l'élaboration d'une recommandation sur les bénéfices d'une activité physique régulière sur la santé. M. Lion était d'accord pour rejoindre un groupe travaillant sur ce sujet et a proposé de commencer avec le sujet de la cardiologie. Ceci va de pair avec la discussion avec Madame la Ministre, qui a informé les membres du CS d'un projet pilote qui va être lancé sur le bénéfice du sport pour les patients obèses et ceux ayant des problèmes cardiaques. Cette recommandation est placée dans un contexte de prévention secondaire.

■ GT AVC

Ce GT a été recomposé pour mettre à jour ses recommandations publiées il y a 5 ans.

Ainsi, depuis la création du Conseil scientifique en 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs actifs au 31.12.2024

GT Activité physique – Cardio

GT Antibiothérapie ambulatoire

GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier

GT Diabète

GT Examens de laboratoire¹

GT Produits sanguins

GT Santé de la femme²

GT Stratégies de communication

GT Téléexpertise

Coordinateurs:

Dr Julien Darmian

Dr Thérèse Staub (coord. médical) /
... (coord. admin.)

M. Yves Bruch

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Alexandre Bisdorff

Dr Julien Darmian

2. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2024

GT Autisme

GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier

GT AVC

GT Cannabis

GT Chirurgie ambulatoire

GT Coronaropathies

GT COVID-19

GT Don de sang

GT Douleurs thoraciques

GT Gériatrie

GT Hospitalisation à domicile

Dr Jean-François Vervier

Dr Isabelle Rolland

Dr Dirk Droste

M. Yves Bruch

Dr Florence Romano

Dr Julien Darmian

Dr Alexandre Bisdorff

Dr Paul Courrier

Dr Bruno Pereira

Dr Julien Darmian

Dr Julien Darmian

¹ Ce GT regroupe les sous-groupes travaillant sur les anémies, l'allergologie, le bilan hépato-biliaire, les marqueurs biologiques de l'inflammation, la vitamine D, l'ostéoporose et la créatininémie.

² Ce GT regroupe les anciens GT Violences gynécologiques et obstétriques, GT Dysplasies du col de l'utérus et GT Périnatalité et les sous-groupes PMA, Contraception, Filières des naissances et Transferts in utéro.

GT Imagerie médicale	Dr Alexandre Bisdorff
GT Immunoglobulines	M. Yves Bruch
GT Immunomodulateurs	Dr Françoise Berthet
GT Info Patients	Dr Alexandre Bisdorff
GT Lombalgies	Dr Alexandre Bisdorff
GT Mort cérébrale	Dr René Metz
GT Neurologie / sous-groupe AVC	Dr Dirk Droste
GT Oncologie ³	Dr Guy Berchem
GT Prévention en médecine générale	Dr Isabelle Rolland
GT Révision signification niveaux d'évidence et grades	Dr Alexandre Bisdorff
GT Risques vasculaires	Dr Dirk Droste
GT Surpoids et Obésité	Dr Isabelle Rolland
GT Troubles du sommeil (anc. Psychotropes)	M. Marcel Bruch

3. GTs qui ont arrêté leurs travaux

GT Médecine préventive	Dr Jean-Marie Behm
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées	Dr Alexandre Bisdorff

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un médecin en santé publique et médecine sociale de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

A partir de 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Depuis 2019, le CS profite d'un soutien renforcé de la part de la CEM. Ce soutien vaut pour l'accompagnement méthodologique des groupes de travail et du projet concernant la communication, mais également sur le plan d'une aide au secrétariat. Cette aide permet une augmentation significative des travaux du Conseil scientifique. Afin de garantir une meilleure homogénéité d'écriture des recommandations de bonne pratique du Conseil scientifique et une neutralité des recherches bibliographiques en vue de l'écriture d'une nouvelle recommandation de bonne pratique ou la révision d'une recommandation de plus de 5 ans, la

³ Décision CS 9.1.2019 : « Puisque la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'INC, il est décidé de mettre ce GT « en hibernation », ceci pour éviter tout dédoublement des travaux au niveau national. S'y ajoute que le GT ne voit plus l'intérêt à élaborer une recommandation pour la multitude de nouveaux produits oncologiques mis sur le marché, d'autant plus que cela ne concerne qu'un petit groupe de médecins. »

CEM accompagne les groupes de travail tout au long de leur travail de rédaction quand cela est possible et souhaité.

Budget

Le budget propre du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale sous la Section 19.0 - Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale - Dépenses générales. En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 11.130 - Indemnités pour services extraordinaires
- 12.000 - Indemnités pour services de tiers
- 12.120 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent comme suit :

Objet	Montant 2023	Montant 2024
Jetons de présence pour la participation aux réunions :		
• non-fonctionnaires	5.193,75 €	5.438 €
• fonctionnaires	581,25 €	543,75 €
Indemnités pour la rédaction des recommandations	4.600 €	2.400,00 €
Facture EBSCO pour la mise à disposition aux médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed	29.046,40 €	29.296,80 €
Frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N)	1.836,00 €	2.142,00 €
Facture LUSIS - hébergement site, partie DynaMed	556,80 €	645,84 €
Facture LUSIS - intervention sur site	1.711,00 €	1.450,80 €
Facture COMED – projet de communication du CS	18.977,60 €	20.872,80 €
TOTAL	62.502,80 €	62.789,49 €

Pour rappel :

- Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par 1,5 ETP de la Cellule d'expertise médicale.
- Les membres externes du Conseil scientifique assurant l'expertise méthodologique sont également des membres de la Cellule d'expertise médicale. En 2024, 3 ETP ont contribué aux travaux du Conseil scientifique.
- Leurs salaires sont payés par le budget étatique. Ils ne touchent pas de jetons de présences pour assister aux réunions du Conseil scientifique et des groupes de travail.

3. NOS RÉSULTATS

Les réunions

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 5 fois en 2024 aux dates suivantes :

- 13 mars 2024



- 15 mai 2024
- 12 juin 2024
- 13 novembre 2024

L'entrevue annuelle avec la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 6 juin 2024.

Au cours de l'année 2024, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- | | |
|---|------------|
| • GT Activité physique – cardio | 1 réunion |
| • GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier | 1 réunion |
| • GT Diabète | 4 réunions |
| • GT Examens de laboratoire | |
| • Créatininémie | 3 réunions |
| • Ostéoporose | 1 réunion |
| • GT Produits sanguins | 4 réunions |
| • GT Santé de la femme | |
| • Filière des naissances | 2 réunions |
| • Transferts in utéro | 2 réunions |

Au total, les membres comptaient 159 présences aux réunions du Conseil scientifique réuni en séance plénière et des groupes de travail.

Le Dr Isabelle Rolland représente le CS dans le réseau de compétence « Immunorhumatologie de l'adulte et de l'enfant ». Le Dr Alexandre Bisdorff est le représentant du CS dans le réseau « Maladies neuro-dégénératives – ParkinsonNet ».

Des membres de la CEM ont participé pour le CS à la deuxième édition de la « Journée patient » et aux « 10 ans de la loi concernant l'information des patients ».

Les publications

En 2024, le Conseil scientifique a mis en ligne les 10 publications suivantes :

Publications du **GT Santé de la femme**

- Prise en charge médicale du désir d'enfant et traitement de l'infertilité (PMA) (2024)
- Prise en charge médicale du désir d'enfant et traitement de l'infertilité (PMA) - parcours du patient (2024)
- Prise en charge médicale du désir d'enfant et traitement de l'infertilité (PMA) - version patients (2024)
- Suivi de la grossesse normale et à bas risque en secteur hospitalier ou extra-hospitalier

Publications du GT Examens de laboratoire

- Ostéoporose - Evaluation des risques de fractures, diagnostic et prise en charge (2024)

Publications du GT Arrêt cardiaque

- Rôle des premiers intervenants dans la prise en charge d'un patient adulte en arrêt cardio-respiratoire non traumatique en dehors de l'hôpital-version longue (2024)

- Rôle des premiers intervenants dans la prise en charge d'un patient adulte en arrêt cardio-respiratoire non traumatique en dehors de l'hôpital-arbre décisionnel (2024)

Publications du GT Diabète

- Prise en charge du diabète de type 1 au Luxembourg en 2024 - version longue (2024)

Publications du GT AVC

- La prise en charge de l'AVC aigu - version longue (2024)
- La prise en charge de l'AVC aigu - algorithme (2024)

Les Vidéos

En 2024, de courtes vidéos, en langue luxembourgeoise sous-titrées en français et allemand, destinées au grand public ont pu être mises en ligne dans le cadre du projet de communication du Conseil scientifique :

- Le trouble du spectre de l'autisme expliqué aux patients
- Die Autismus-Spektrum-Störung - Patienteninformation
- La prévention en médecine générale expliquée aux patients
- Die Prävention in der Hausarztpraxis - Patienteninformation
- Obésité et surpoids expliqués aux patients
- Übergewicht und Fettleibigkeit - Patienteninformation

Ces vidéos sont accessibles en ligne sur le site du Conseil scientifique (<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/videos.html>), sur son compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-secteur-sante>) et sur son canal YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCf1aOpibkUZt0nULtKnWkDQ/videos>).

Autres publications

En date du 13 mars 2024, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2023 qui est disponible sous le lien suivant :

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/rapport-d-activite-2023.html>

Les sujets discutés

En dehors des discussions sur les recommandations de bonnes pratiques médicales, qui constituent la mission principale du CS, les sujets suivants ont retenu l'attention des membres :

- **Rapport d'audit sur l'accessibilité du site internet**

Certaines pages du site CS avaient été soumises en 2023 à un audit sur l'accessibilité, en particulier des personnes avec un handicap, par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Un rapport d'audit a été établi, reprenant les observations et recommandations constatées.

La plus grande partie des problèmes soulevés dans l'audit étant d'ordre technique, l'équipe technique du CTIE les a résolues. Pour assurer la mise en conformité des publications du CS, les deux membres du secrétariat du CS ont suivi en 2024 une formation à ce sujet. Les nouvelles publications ont depuis tenu compte, dans la mesure du possible, d'une accessibilité selon les règles de l'art.

Pour ce qui est des anciennes publications, les membres ont proposé de prioriser la mise en conformité des versions pour les patients.

- **Mise à jour de la recommandation sur les Immunomodulateurs**

Lors de la réunion du 13 novembre 2024, les membres du CS ont validé la proposition des membres du GT Immunomodulateurs de ne plus mettre à jour la recommandation publiée en 2016. En effet, il y a une évolution extrêmement rapide dans ce domaine et le nombre de médicaments est trop vaste pour tenir à jour la recommandation.

- **Diffusion de certaines vidéos du Conseil scientifique dans les salles d'attente médicales**

Le Dr Eric Mertens, éditeur de la revue SEMPER, a informé le CS qu'il propose aux médecins un nouveau service sous forme d'écrans dans leurs salles d'attente sur lesquels il fera défiler du contenu informatif. Dans ce cadre, il serait intéressé à pouvoir y montrer certaines vidéos du CS destinées aux patients.

La revue SEMPER étant financé surtout par la publicité de produits pharmaceutiques, les membres ne sont pas d'accord pour que les vidéos du CS à orientation scientifique soient diffusées parmi du contenu à visée publicitaire, sur lequel ils n'exercent aucune influence.

- **Consensus des membres dans les publications du Conseil scientifique**

Généralement, les décisions dans les groupes de travail et le CS réuni en plénière sont prises par consensus de tous les membres. Or, lors de l'élaboration de la recommandation sur le "Suivi de la grossesse normale et à bas risque en secteur hospitalier ou extra-hospitalier" récemment publiée, les représentantes des sages-femmes dans le GT ont demandé à inscrire un avis minoritaire concernant la dotation et l'expérience professionnelle des sages-femmes dans les maisons de naissance.

- **Loi du 17 août 2018 relative à l'archivage**

Fin 2024, le tableau de tri réglant l'archivage des dossiers a été signé par le président du CS et la directrice des Archives nationales de Luxembourg.

- **Evaluation après publication d'une recommandation**

Lors de l'entrevue annuelle avec Madame la Ministre, le Dr Eric Burlot de la CNS a apprécié le CS comme étant un organe important pour le Luxembourg. A l'exemple de la recommandation sur le bilan thyroïdien en médecine générale, il a affirmé que la CNS a pu constater une baisse de 30% de la demande systématique des dosages TSH, T3 et T4 combinés à la suite de l'envoi d'un courrier individuel rappelant les recommandations et le profil de chaque médecin par la CNS, l'AMMD et la FLLAM. Il a encouragé la publication d'autres recommandations de ce genre et souhaiterait qu'une évaluation puisse être réalisée pour chaque recommandation pour apprécier leur portée auprès des prescripteurs.

- **Téléexpertise**

Le Dr Françoise Berthet avait saisi en 2022 le Conseil scientifique d'une demande d'élaboration d'une recommandation sur la téléexpertise dans le cadre de la prise en charge néonatale entre le CHL et le CHdN. Le groupe de travail mis en place a élaboré un texte dans ce sens. Or, les membres du CS sont d'avis qu'une recommandation sur la téléconférence d'urgence serait plus pertinente à publier. La prise en charge néonatale entre

CHL et CHdN fonctionne entretemps très bien. Voilà pourquoi le CS n'a pas validé le projet de recommandation pour publication.

La ministre et le directeur de la Santé en ont été informés.

- **Formation continue obligatoire pour le corps médical**

Lors de l'entrevue annuelle, Madame la Ministre a informé les membres de son projet de mettre en place une formation continue obligatoire pour le corps médical. Elle a invité le CS à soutenir cette démarche en prévoyant une formation sur la mise en pratique par les médecins de ses recommandations.

- **Poste pour les besoins du Conseil scientifique à détacher à la CEM**

Le Plan National Santé publié en 2023 mentionne le Conseil scientifique comme suit : « Comme une médecine de qualité est largement une médecine basée sur l'évidence, le rôle du conseil scientifique du domaine de la santé sera renforcé dans l'élaboration de recommandations cliniques dans le domaine du diagnostic et du traitement. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement du conseil scientifique seront mis à disposition. »

En 2023 déjà, un poste pour le besoin du Conseil scientifique à détacher à la CEM avait été demandé auprès de Madame la Ministre de la Santé à l'époque, ceci afin de permettre au Conseil scientifique de répondre à toutes les demandes tout en maintenant un travail de qualité.

Cette demande a été réitérée lors de l'entrevue annuelle en 2024 avec Madame la Ministre Martine Deprez. Pour mieux comprendre la demande, Madame la Ministre a invité les membres de la CEM pour en discuter. Le 23 octobre 2024, le CS a été informée qu'avant de pouvoir faire face à cette demande, les dispositions légales en vue d'un détachement seront revues par les services du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

- **Utilisation des sommités fleuries du cannabis médicinal**

A la suite de la publication de la recommandation sur le cannabis médicinal et d'un échange de lettres, le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a décidé d'exclure les sommités fleuries du programme de cannabis médical. Un membre du Conseil scientifique a été interviewé par la presse à ce sujet.

- **Langue de nos recommandations**

Suite à une demande de publier des recommandations de bonne pratique médicale en langue luxembourgeoise, les membres du Conseil scientifique ont décidé de garder la langue française pour toute publication du CS.

Les activités de support administratif et logistique

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Afin de faciliter au rédacteur d'une recommandation de bonne pratique médicale la synthèse des remarques des membres du groupe de travail par rapport à un projet de texte, une application BOX a été mise à disposition en 2023 par le CTIE, permettant de travailler à plusieurs sur un même document.

Site internet

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.public.lu.

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed, pour laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques du site internet régulièrement mises à jour sont les Recommandations et les Actualités. Une rubrique montrant le répertoire des recommandations du Conseil scientifique selon mots-clés et selon les groupes de travail permet de faciliter au visiteur la recherche ciblée des recommandations publiées.

En 2024, 3.801 visiteurs ont consulté un total de 13.134 pages sur le site du Conseil scientifique (p.m. : en 2023, 3.756 visiteurs avaient consulté un total de 14.695 pages).

Page LinkedIn

Dans le cadre de son projet de communication, le Conseil scientifique a créé une page LinkedIn, destinée surtout à faire connaître au public intéressé la mise en ligne de nouvelles publications. Sur cette page, le Conseil scientifique rappelle également, lors de journées internationales d'un sujet spécifique, les lignes de conduite publiées pour cette thématique. Cette page est accessible sous le lien <https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-domaine-sante/>.

DynaMed

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

Pour des raisons de protection de données, tous les comptes DynaMed non accédés depuis le 1.1.2022 ont été fermés au cours de l'année 2024. Fin novembre 2024, la Direction de la Santé a informé les médecins du pays de la possibilité de s'abonner gratuitement à DynaMed via le site du CS, qui a ensuite enregistré 186 nouvelles inscriptions jusqu'à la fin de l'année.

Au total, 308 personnes du domaine médical luxembourgeois étaient abonnées à DynaMed au 31.12.2024.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed, ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont publiées sur le site internet du CS ainsi que, à intervalles réguliers, dans la newsletter de la CNS et le périodique SEMPER. Certaines recommandations sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la Santé.

Afin de se conformer à la directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2024

Fréquence des réunions et taux de présences

Organe	Nombre réunions	Nombre présences	Taux de présence
CS Plénière	5	31	88,57%
GT Activité physique - cardio	1	8	88,89%
GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier	1	5	50,00%
GT Diabète	4	34	77,27%
GT Examens de laboratoire			
... Ostéoporose	1	6	75,00%
... Créatininémie	3	15	57,69%
GT Produits sanguins	4	27	65,85%
GT Santé de la femme			
... Filières de naissance	2	18	81,82%
... Transferts in utéro	2	15	68,18%

	2023	2024
Nombre de présences aux réunions	134	159
Nombre de réunions CS et GT	20	23
Nombre de GT actifs	10	8

Conclusion

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le nombre de ceux qui se sont réunis a légèrement diminué, passant de 10 en 2023 à 8 en 2024. Le nombre de réunions ainsi que les présences aux réunions plénières et celles des groupes de travail ont par contre augmenté.

En 2024, les groupes de travail actifs se sont réunis souvent plusieurs fois. Comme les années précédentes, il reste vrai que beaucoup de travail, en ce qui concerne la préparation de la bibliographie et la rédaction des recommandations de bonne pratique, est réalisé par la CEM. Les membres se rencontrent pour une première discussion sur le sujet, puis la plus grande partie des discussions est ensuite réalisée par un échange de mails.

La façon d'organiser les réunions par vidéoconférence s'est établie, permettant aux médecins de mieux pouvoir s'organiser. Une réunion plénière par année, ainsi que l'entrevue avec les ministres de tutelle, sont organisées en présentiel afin de garder l'avantage du contact personnel. Les groupes de travail ont trouvé leur manière de fonctionner, certains préférant

les réunions par vidéoconférence, d'autres en présentiel, et certains offrent la possibilité de réunions hybrides avec possibilité de se voir soit en présentiel, soit par caméra. Le travail du Conseil scientifique profite ainsi d'une grande flexibilité de la part de ses membres.

Des membres de la CEM contribuent à structurer le travail des GT actifs en 2024, en apportant leur expertise méthodologique et garantissant une bibliographie scientifique et une rédaction homogène des textes. Cette collaboration, prévue dans les textes de loi, a permis au travail d'avancer à un rythme soutenu.

Il a néanmoins fallu de la part de tous les membres impliqués dans l'élaboration des recommandations la bonne volonté de mettre à disposition du Conseil scientifique leur temps précieux, sans laquelle la publication de toutes les recommandations énumérées ci-avant n'aurait pas été possible.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion. Les membres de la CEM ne touchent pas de jetons de présence ni pour les réunions plénières, ni pour leur participation aux groupes de travail.

5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2025

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2025 sur les sujets suivants :

GT Activité physique – cardio

Coordinateur : Dr Julien Darmian

- Elaboration d'une recommandation sur les bénéfices d'une activité physique régulière sur la santé

GT Antibiothérapie

Coordinateur : Dr Julien Darmian

- Elaboration de recommandations en matière d'antibiothérapie
- Travail sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

GT Diabète

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2017

GT Examens de laboratoire

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière d'examens de laboratoire, dont entre autres les sujets suivants
 - Créatininémie
 - Marqueurs biologiques de l'inflammation



- Bilan thyroïdien en médecine générale
- Antibiogramme ciblé

GT Imagerie médicale

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

GT Pathologies cardio-vasculaires

Coordinateur : Dr Dirk DROSTE

- Mise à jour de la recommandation sur les dyslipidémies
- Mise à jour de la recommandation sur l'hypertension

GT Produits sanguins

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Élaboration d'une recommandation de bonne pratique pour préciser les indications des différents produits sanguins

GT Santé de la femme

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière de gynécologie et d'obstétrique, dont entre autres les sujets suivants
 - Transferts in utero
 - Dépistage du cancer du col de l'utérus
 - Endométriose

GT Stratégies de communication

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Publication de vidéos animées destinées au grand public

GT Troubles du sommeil

Coordinateur : M. Yves Bruch

- Mise à jour de la recommandation sur la prise en charge des insomnies en médecine générale